

# en pratique

## Pour votre arrivée au Centre thérapeutique résidentiel La Robertsau munissez-vous de :

- vos papiers d'identité ;
- votre bulletin de sortie si vous sortez d'hospitalisation ;
- votre ordonnance si vous suivez un traitement médical, ainsi que les médicaments correspondant à votre traitement jusqu'au vendredi matin suivant votre admission ;
- votre carte vitale à jour ainsi que des documents relatifs à votre qualité d'assuré social (attestation CMU, CPAM, mutuelle éventuelle) ;
- vos documents relatifs à tout examen médical effectué avant votre arrivée et pouvant servir à la poursuite des soins ;
- l'argent correspondant au tarif d'un titre de transport pour votre retour à domicile ;
- votre nécessaire de toilette ;
- une tenue adaptée aux activités sportives, des chaussures de sport ainsi qu'un maillot de bain (pas de short de bain).

## Il vous sera demandé lors de l'entretien d'accueil de remettre à l'intervenant qui vous accueillera :

- votre carte vitale et les documents relatifs à votre qualité d'assuré social ;
- votre traitement médical et son ordonnance correspondante ;
- votre argent ainsi que tous vos moyens de paiement (carte bancaire, chéquier) ;
- une caution équivalente au tarif de transport pour votre retour à domicile.

*Le budget de l'établissement ne pouvant supporter les dépenses personnelles, il vous est demandé de pourvoir à vos besoins (cigarettes, produits de toilette et autres effets personnels).*

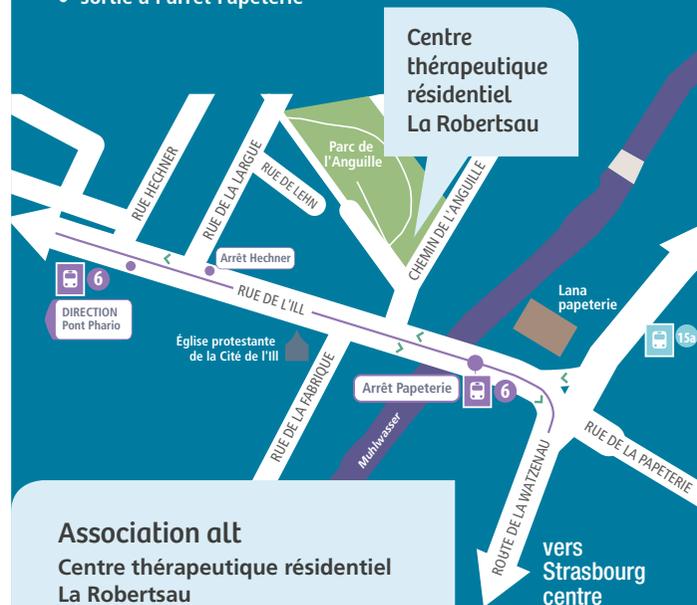
Le **Centre thérapeutique résidentiel La Robertsau** est hébergé dans une ancienne maison de maître entourée d'espaces verts. Il emprunte son nom au faubourg nord de l'agglomération strasbourgeoise où il se situe. Son caractère urbain, mais toutefois en retrait du centre-ville facilite à la fois l'accès aux services d'une grande ville et le recul nécessaire à un temps de réflexion personnelle. Vous y serez accueilli en chambre individuelle.

Le centre thérapeutique accueille une quinzaine de personnes hommes et femmes souhaitant réaliser de façon libre et volontaire un séjour résidentiel. Les frais de séjour sont pris en charge au titre de la loi 70.1320 du 31 décembre 1970. Il est également possible à ce titre de bénéficier de l'anonymat.

## Accès

### Arrivée à la gare de Strasbourg

- prendre le bus n° 10
- changement : descendre à l'arrêt Brant-Université
- prendre le bus n° 6 en direction de Pont Phario
- sortie à l'arrêt Papeterie



## Association alt

### Centre thérapeutique résidentiel La Robertsau

1 chemin de l'Anguille 67000 Strasbourg  
téléphone 03 88 31 33 45  
fax 03 88 31 63 59  
contact@alt-67.org  
[www.alt-67.org](http://www.alt-67.org)

Les illustrations sont le fruit d'un travail réalisé par les résidents du centre dans le cadre d'un atelier animé par Gaëlle Lucas.  
Publication juillet 2018

# Centre thérapeutique résidentiel La Robertsau



(alt)

Soins  
accompagnement  
et prévention  
en addictologie

# Centre thérapeutique résidentiel

Votre accueil au Centre thérapeutique résidentiel La Robertsau a pour objectif de vous soutenir dans votre choix d'appréhender une vie hors produits. Nous vous proposons, à cet effet, dans le respect des règles fixées par l'établissement, un accompagnement individualisé. Il s'agit de prendre avec vous le temps d'un séjour pour que vous puissiez :

- prendre soin de vous et de votre santé ;
- faire le point sur votre vie, vos projets ;
- engager ou poursuivre un travail de réflexion sur votre histoire, le sens de vos consommations ;
- envisager votre avenir autrement qu'à travers les produits ;
- être accompagné dans votre réinsertion sociale et/ou professionnelle.

## Les règles essentielles

- Pas de consommation, ni de possession de substances psychotropes (drogues, alcool, médicaments détournés de leurs usages).
- Pas de violences physiques ou verbales.
- Pas de sortie de l'établissement non autorisée.

## ■ Votre séjour

Au cours d'une période de pré-admission d'environ quinze jours vous rencontrerez l'ensemble des intervenants de notre équipe. Durant cette période vous bénéficierez des mêmes prestations que les autres résidents du centre, vous participerez aux activités et tâches collectives et serez tenu de respecter les règles et le règlement de fonctionnement de l'établissement. À l'issue de la période de pré-admission nous prendrons une décision concertée d'engagement réciproque ou de séparation.

- À l'occasion de votre admission un intervenant sera nommé référent pour toute la durée de votre séjour. Vous le rencontrerez régulièrement en vue d'élaborer votre projet personnel dont il assurera le suivi.
- Durant votre séjour vous bénéficierez d'entretiens hebdomadaires obligatoires avec votre référent, et serez par ailleurs accompagné par toute l'équipe pluridisciplinaire. Vous rencontrerez également la psychologue du centre au moins deux fois par mois et plus si vous le souhaitez. Vous pourrez aborder dans cet espace de parole qui sera le vôtre, tous les sujets. Vous pourrez également, si vous le souhaitez, engager ou poursuivre un travail psychothérapeutique. Votre suivi médical sera assuré par le médecin du centre. Vous le rencontrerez au moins une fois par semaine, en fonction de vos besoins de santé et s'il y a lieu pour le suivi de vos traitements de substitution. En aucun cas vous ne pourrez modifier ou suspendre votre traitement médical sans l'accord préalable du médecin du centre. Pour les consultations éventuelles de spécialistes et les soins dentaires, une plage hebdomadaire est prévue à cet effet.

● Les examens ou les soins médicaux nécessaires à votre état de santé ne peuvent être pris en charge par le budget de l'établissement ; pour bénéficier du tiers payant, vous devrez présenter votre carte vitale en cours de validité et éventuellement votre carte complémentaire santé. Veuillez également vous munir des résultats et documents relatifs à tout examen médical effectué auparavant.

● Vous participerez aux divers temps collectifs constituant la quotidienneté de la vie au centre de soins, activités éducatives et sportives, réunions des résidents, tâches ménagères, confection des menus, repas, loisirs et sorties organisées. Les activités proposées dans le cadre des ateliers se déroulent de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures et sont à caractère obligatoire. Vous serez libre de vos occupations à l'intérieur du centre à partir de 17 heures. Le téléviseur ne peut être allumé qu'à partir de 20 heures sauf le week-end. Le choix des programmes fait l'objet d'une concertation entre les résidents.

● Lors des trois premières semaines de votre séjour, vous ne serez pas autorisé à sortir seul de l'établissement. Au-delà de ce temps, des sorties peuvent être aménagées à votre demande, en particulier les après-midi de week-end, après accord de votre référent.

● La durée de votre séjour sera fonction de votre situation individuelle. La durée maximum légale est de six mois renouvelable une fois.

À l'occasion de votre départ vous serez tenu de quitter l'établissement avec tous vos effets personnels. En aucun cas nous ne pourrions les garder en dépôt, même de façon temporaire.